

COMMUNE DE CONSENVOYE

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

Le 26 novembre 2024

Date d'affichage :

Le 02 décembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 8

Présents : 5

Votants : 6

Quorum : 5

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 29 novembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur DORMOIS André, le Maire.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance.

Monsieur DIDOT Jean-Claude a été désigné pour remplir cette fonction

Etaient présents : Messieurs DIDOT Jean-Claude, BALON Franck, FORGET Jean, DORMOIS André, HUSSENET Marc.

Absents excusés : Messieurs BIENAIMÉ Jean-Paul et TRAILIN Franck. Madame NORVEZ Myriam.

Procuration : Madame NORVEZ Myriam donne pouvoir à Monsieur DORMOIS André.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

24-65 Tarifs salle des fêtes

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de modifier les tarifs pour la location de la salle des fêtes pour une meilleure gestion comme suit :

<i>Location vin d'honneur en semaine entre le lundi 8h00 et le vendredi 18h00 avec électricité, chauffage – salle seule (Forfait de location de 1 h à 6h)</i>		
	<i>Du 1^{er} octobre au 31 mars</i>	<i>Du 1^{er} avril au 30 septembre</i>
Habitants et associations du village	80 €	40 €
Personnes de l'extérieur	120 €	80 €
<i>Location en semaine entre le lundi 8h00 et le vendredi 18h00 avec électricité, chauffage – salle seule (Forfait de location de 6 h à 24h)</i>		
	<i>Du 1^{er} octobre au 31 mars</i>	<i>Du 1^{er} avril au 30 septembre</i>
Habitants et associations du village	160 €	120 €
Personnes de l'extérieur	200 €	160 €
<i>Location week-end du vendredi 18h00 au lundi 8h00 – salle seule (Forfait de location de 1 h à 48h)</i>		
	<i>Du 1^{er} octobre au 31 mars</i>	<i>Du 1^{er} avril au 30 septembre</i>
Habitants et associations du village	215 €	155 €
Personnes de l'extérieur	305 €	245 €
<i>Les options facturées en plus de la location de la salle</i>		
Nettoyage de la salle des fêtes		90 €
Dépassement forfait de location		100 €
Location cuisine		50 €
Location couvert (nombre de personne à préciser)		1 € / personne
Location percolateur		15 €
Vaisselle cassée ou manquante		1,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- Accepte la modification des tarifs de la salle des fêtes comme ci-dessus
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait certifié conforme.
Fait à Consenvoye, le 02 décembre 2024.
Le Maire, André DORMOIS.



André DORMOIS

ANDRE DORMOIS
2024.12.06 11:41:33 +0100
Ref:7745187-11623342-1-D
Signature numérique
le Maire